



ÉDQUER AUX PERTURBATEURS ENDOCRINIENS

La lutte contre les perturbateurs endocriniens (PE) est un sujet majeur de santé publique. Pour contribuer à une évolution durable et solidaire du territoire régional, un des défis est de limiter les expositions des populations aux perturbateurs endocriniens.

Dans le cadre du PRSE 3, le Réseau régional éduquer en santé-environnement (R²ESE) amorce la construction d'un cycle thématique « Éduquer aux perturbateurs endocriniens » !

Le R²ESE s'est également associé pour ces travaux, au projet porté par l'URCPIE Occitanie suite à l'appel à manifestation d'intérêt « Pour une Occitanie sans perturbateurs endocriniens » lancé par la Région Occitanie et l'ARS Occitanie.

Ce cycle thématique se compose de :

- Un recensement des ressources, des outils et des actions afin de les partager en réseau
- Deux journées de Rencontres régionales en Lozère (novembre) en partenariat avec le Réel-CPIE et en Haute-Garonne (décembre) en partenariat avec le CPIE Terres Toulousaines !
- La valorisation d'acteurs et d'actions sur le site internet ressources « Agir-ese.org »

CONTACTS

Capucine Bonduel
Coordinatrice de projets en réseau
capucine.bonduel@graine-occitanie.org
04 28 70 68 08

Carole Alarcon
Référénte territoriale 81
Référénte régionale Santé-Environnement
calarcon@ireps-occitanie.fr
06 70 71 91 57



Découvrez le guide ressources perturbateurs endocriniens via [ce lien](#) !



Cette sélection a été réalisée par les documentalistes du réseau EEDD en Occitanie. Les documents cités sont disponibles dans les centres de ressources ou en ligne.

Vous menez ou connaissez des actions éducatives et souhaitez :

- Nous permettre de les identifier ?
- Participer à la programmation de deux journées de Rencontres régionales ?
- Vous lancer dans un projet PE ?
- Compléter le guide ressources ?

Répondez au questionnaire via [ce lien](#) !



PARTENAIRES



DREAL Occitanie
DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT
DRAAF Occitanie
DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION,
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT

